

POUVOIR :

Conformément aux statuts de l'association (un seul pouvoir par mandataire);

Je soussigné

Donne pouvoir à

Pour me représenter et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire du dimanche 3 juillet 2016

Le..... à

Le Mandant,

(Signature précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")

Le Mandataire,

(Signature précédée de la mention manuscrite "bon pour acceptation de la fonction de mandataire")

Pour mémoire : Article 8 : L'assemblée générale ordinaire (AGO)

Composition :

L'AGO comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation, y compris les membres mineurs. D'autres personnes peuvent être invitées, mais sans voix délibérative.

Electeurs :

Seuls les membres âgés de seize ans au moins, au jour de l'AGO, et ayant adhéré depuis plus de douze mois à l'association sont autorisés à voter. Pour les autres, leur droit de vote est transmis à leur parent ou représentant légal. Chaque membre a droit à une voix. Un membre peut se faire représenter par un autre. Un membre ne peut détenir qu'un seul mandat.